



Rapporteur : Mme ROUSSET

N° CP_2025_0388

12 - Aménagement et développement des territoires

Soutien aux territoires - Contrats départementaux de solidarité territoriale

Le 7 juillet 2025 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h39.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2025 relative au vote du budget primitif ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine a pris des dispositions dès l'automne 2024 afin d'annoncer par anticipation aux acteurs locaux les difficultés budgétaires auxquelles il était confronté et les

mesures envisagées pour y répondre. Il a été décidé lors du vote du budget 2025 de suspendre le volet fonctionnement des contrats départementaux de solidarité territoriale.

Les crédits de fonctionnement inscrits au budget primitif 2025 seront affectés au paiement des subventions octroyées en 2024 et restant à solder, ainsi que le financement des associations bénéficiant d'une convention pluriannuelle au titre des années 2023 - 2025 ou 2024 - 2026. Pour ces associations conventionnées, la subvention attribuée pour l'année 2025 est fixée à 80 % du montant de l'année 2024. L'objectif des conventionnements pluriannuels est d'encourager et d'accompagner les porteurs de projets vers une prise en compte accrue des enjeux de transition et d'inclusion dans leurs activités mais aussi de donner de la visibilité aux actions à fort rayonnement ou particulièrement structurantes pour le territoire.

Le présent rapport propose d'approuver un nouveau modèle de convention pluriannuelle tenant compte des mesures adoptées au budget primitif 2025 ainsi que les subventions pour les associations s'étant engagées dans cette démarche pluriannuelle dès 2024 pour la période 2024 - 2026. Sont indiquées ci-dessous, la liste de ces associations et les montants proposés par le comité de pilotage de leurs territoires intercommunaux respectifs en 2024.

EPCI	Maître d'ouvrage	Action	Subvention 2025 en euros
FOUGERES AGGLOMERATION	Familles actives au centre social	Soutien au fonctionnement	35 360
	Association Julien Maunoir	Festival Cinécure	3 600
COUESNON MARCHES DE BRETAGNE	Horti Medici	Mise en place d'activités manuelles, culturelles et socialisantes	3 200
	L'outil en main de Val-Couesnon	Soutien au fonctionnement	800
VITRE COMMUNAUTE	Rue des Arts	Festival DésArticulés	10 400
	Bulle Café	Soutien au fonctionnement	4 000
	L'outil en main	Actions intergénérationnelles	1 600
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	Rue des Arts	Festival DésArticulés	2 400
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE	Mémé sort des orties	Festival Ô Ponio	1 600
REDON AGGLOMERATION	Ciné Manivel	Festival Cinéfilous	3 200
		Festival les Musicales	6 400

EPCI	Maître d'ouvrage	Action	Subvention 2025 en euros
	Les Musicales de Redon		
	Pass'Sport Mieux Etre	Soutien au fonctionnement	2 000
TOTAL			74 560

Décide :

- d'approuver, dans le cadre du dispositif « contrats départementaux de solidarité territoriale », les termes de la convention - type de partenariat pluriannuelle à intervenir entre le Département d'Ille-et-Vilaine et les associations bénéficiaires d'un financement pluriannuel de fonctionnement pour la période 2024 - 2026, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat pluriannuelles à intervenir avec les associations suivantes : Familles actives au centre social, Association Julien Maunoir, Horti Medici, L'outil en main de Val-Couesnon, Rue des Arts (Vitré Communauté), Bulle Café, L'outil en main, Rue des Arts (Roche aux Fées Communauté), Mémé sort des orties, Ciné Manivel, Les Musicales de Redon, Pass'Sport Mieux Etre.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
8 juillet 2025
ID: CP_2025_0388

Pour extrait conforme